

changements et des travaux additionnels, et que des membres du parlement ont été vus à cette fin par des membres de la société.

Que Thomas McGreevy consentit frauduleusement de concert avec Larkin, Connolly et Cie, en considération de fortes sommes d'argent, à lui être payées, à employer toute son influence auprès du ministre des Travaux Publics, et du ministère en première instance, à obtenir pour eux le contrat de ce bassin, et ensuite, obtenir des changements et modifications dans le contrat tout à l'intérêt des entrepreneurs. Que le dit Thomas McGreevy a employé son influence avec succès pour ces fins, et a reçu de fortes sommes d'argent des entrepreneurs, par suite de cet arrangement corrompu.

Que d'autres fortes sommes d'argent ont été payées sur les montants reçus par les entrepreneurs pour la construction de ce bassin, pour des fins de corruption; mais votre comité est incapable, par suite des témoignages incertains et contradictoires, d'en arriver à une conclusion définie, quant à la destination de ses montants.

Qu'avant que le contrat eût été accordé, Sir Hector Langevin a secrètement consenti à faire les changements et modifications au contrat, qui devaient être faits plus tard, au bénéfice et dans l'intérêt des entrepreneurs; et au nombre de ces changements se trouvait la remise de partie de \$50,000 à être payées pour l'outillage.

Que le changement pour refaire les assises du bassin, a été demandé par les entrepreneurs dans leur propre intérêt; parce qu'ils avaient découvert une carrière à une distance accessible, avec toute la pierre convenable pour le changement proposé, et qu'il a été approuvé par le ministre à la condition que cela n'augmenterait pas, pour la Couronne, le coût des travaux; il n'apparaît pas pourquoi il en aurait été autrement, d'autant plus que l'ingénieur Perley avait fait la remarque, dans le temps, que le coût des travaux, pour les entrepreneurs, en faisant usage de pierre de plus grande dimension, serait diminué.

Que nonobstant ces faits, le ministre, subséquemment, a payé improprement aux entrepreneurs, pour ce changement, la somme d'au moins \$32,839.

Que la société Larkin, Connolly et Cie, et Thomas McGreevy, tentèrent aussi par des manœuvres corruptrices, à obtenir un changement dans la nature de la pierre, en substituant le granit au grès, occasionnant ainsi une augmentation énorme du coût, et que Perley et le ministre ont été induits à consentir et à recommander ce changement au Gouverneur en conseil.

Que dans, ou vers le temps que ce changement a été soumis au Gouverneur en conseil, les entrepreneurs ont de nouveau modifié leurs opinions, et désiré revenir au grès, et réussirent, grâce à l'influence corruptrice de Thomas McGreevy auprès du ministre, à l'induire à accepter ce changement, que le ministre et son ingénieur avaient si fortement recommandé auparavant, et il fut abandonné.

Que les entrepreneurs, désireux d'augmenter la longueur du bassin de 100 pieds, proposèrent frauduleusement de payer une forte somme d'argent, si le changement pouvait être obtenu.

Que le ministre consentit à l'extension proposée et fit avec son ingénieur un rapport officiel à cet effet. En recommandant au conseil, cette extension, le ministre fit rapport que le gouvernement Impérial devrait être appelé à contribuer pour sa part dans le coût additionnel de ces travaux. Son rapport fut adopté par le conseil, mais la question ayant été soumise au gouvernement Impérial, il déclina de prendre aucune part dans cette dépense, et le changement proposé dût être abandonné.

No 6.

USAGE DU NOM DE L'HONORABLE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

“ Que le nom de l'honorable ministre des Travaux Publics a été employé par le dit Thomas McGreevy dans ses relations avec Larkin, Connolly et Cie, de façon à faire naître l'impression qu'il avait le contrôle sur lui; le dit Thomas McGreevy essayant d'obtenir sa coopération, ou déclarant qu'il l'avait obtenue, et que, au nom du ministre des Travaux Publics, de fortes sommes d'argent ont été demandées par le dit Thomas